



**LA PRODUCTION
ET LE PARTAGE
DES CONNAISSANCES
RELATIVES AU PATRIMOINE**
Clés d'accès à la Stratégie 21

Conseil de l'Europe – Stratégie 21

Résumé de l'atelier



La connaissance, levier d'une gestion intégrée

Les évolutions du continent européen créent un contexte qui rend urgent de placer les politiques du patrimoine culturel au cœur d'une gestion intégrée. Ce défi peut être relevé grâce à la Stratégie 21 qui a fait l'objet d'une Recommandation du Comité des Ministres adoptée le 22 février 2017 dont la lecture permet de comprendre les enjeux. L'objectif premier de cette stratégie est la mise en oeuvre d'une gestion intégrée du patrimoine qui inclut d'office le cadre d'évaluation qui lui est associé. Cela nécessite de reconsidérer le rôle de la connaissance et celui des processus à même de favoriser concrètement sa mise en oeuvre et son large partage.

La question de la connaissance irrigue la Stratégie 21

La production, le partage, et la valorisation des connaissances relatives au patrimoine constituent l'une des clés d'accès et d'efficacité de la S21, fondée sur les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe. Cette clé est aussi l'une des raisons d'être de cette stratégie qui hérite d'un corpus intellectuel et réflexif qui comprend en particulier la Convention européenne du paysage (2000) et la Convention-cadre de Faro sur la valeur du patrimoine culturel pour la société



(2005). Ces textes d'un apport irremplaçable méritent d'être plus connus et plus utilisés.

Le patrimoine dans ses diverses expressions suscite des émotions et des passions. Il suscite des expériences et soulève aussi de nombreuses questions. Il requiert sans cesse de nouvelles données et de nouvelles compétences pour développer sa connaissance, sa transmission au profit du plus grand nombre et sa gestion partagée.

La connaissance avec l'éducation forme l'une des 3 composantes. Elle irrigue l'ensemble de la S21, y compris les espaces de convergence. Plus largement, elle s'inscrit dans la « société de la connaissance », l'une des priorités consensuelles au niveau européen. Cette connaissance regroupe des savoirs et des savoirs faire. Elle porte sur les objets reconnus comme patrimoine ou en passe de l'être. Elle prend en compte et leur contexte et leur environnement. Elle conditionne la gestion de ce patrimoine sans oublier les différents impacts et l'articulation avec d'autres secteurs.

Les 11 recommandations de la 3^{ème} composante font face à 8 défis. Elles sous-tendent des priorités qui se distribuent selon des objets patrimoniaux, des protagonistes, ou bien des problématiques posées à différentes échelles. Les personnes concernées se répartissent en 3 groupes : le public résident ou touriste et les jeunes, les intervenants professionnels ou non, les spécialistes confirmés dans des sciences ou techniques les plus pointues.

Visant toutes les formes d'expressions patrimoniales, ces recommandations couvrent au total un large spectre (sensibiliser, éduquer, informer, former, étudier, partager, transmettre, relier, coopérer) et sont articulées à des exigences de sens, de compétence, de qualité, de créativité.

Pour une gestion intégrée du patrimoine incluant l'évaluation des actions

Il s'agit d'encourager le maximum d'acteurs à s'atteler à la mise en oeuvre effective de la S21 en faisant d'abord comprendre aux utilisateurs l'objectif de la gestion intégrée du patrimoine indissociable de son outil, le cadre d'évaluation.

Tout patrimoine se définit par sa conservation et sa transmission. Cet enjeu implique un engagement politique et financier, soumis à des arbitrages ; il requiert l'apport des experts

ÉDUCATION CULTURE PATRIMOINE ÉCONOMIE ENVIRONNEMENT COHÉSION SOCIALE

et des gestionnaires et le consentement éclairé des citoyens. Afin d'accorder au patrimoine culturel sa juste place dans la société, reconnu comme trésor et ressource d'une valeur irremplaçable, il est urgent de mieux articuler les politiques du patrimoine et celles des autres secteurs (culture, environnement, économie, éducation, cohésion sociale, etc.).

La S21 soutient une logique de gestion intégrée du patrimoine qui combine l'approche traditionnelle verticale, en silo, et l'approche horizontale intersectorielle. Elle promeut une approche holistique du patrimoine culturel et de ses impacts dans différents domaines, notamment social, culturel, économique, et environnemental. Le système d'évaluation incorporé à la S21 est le moyen utile pour atteindre et rendre compte de cette intégration en objectivant la pertinence des actions, tout respectant la diversité des gestions pratiquées en Europe.



Développer et partager la connaissance : un cercle vertueux

Sur ces fondements, il est question ici d'apporter quelques éléments complémentaires de réflexion ayant trait à la production et le partage des connaissances.

Eveil et renforcement d'une conscience patrimoniale

Fondée sur la convention de Faro, la S21 met en exergue la valeur du patrimoine culturel pour la société, son apport pour une société pacifique, diverse et démocratique ainsi que dans le processus de développement durable. Elle reconnaît pour toute personne, seule ou en commun, le droit, dans le respect des droits et libertés d'autrui, de s'impliquer dans le patrimoine culturel de son choix et de contribuer à son enrichissement.

Elle plaide pour une « conscience patrimoniale » qui engage un rapport à la fois sensible, intelligible et politique – au sens de l'esprit collectif de la Cité – avec les objets, les paysages et les cultures immatérielles. Cette conscience élargie doit néanmoins satisfaire à certaines



exigences de la connaissance et à l'éthique que la collectivité reconnaît pour sienne. Elle doit aussi intégrer les évolutions qui affectent le patrimoine et sa gestion

Patrimoine, valeurs démocratiques et citoyenneté

Des projets patrimoniaux doivent illustrer et exprimer ce qui unit les citoyens des sociétés démocratiques dans leurs diversités, ce qui permet de coexister dans le respect mutuel et même de tirer avantage de ces parentés.

Le patrimoine crée des lieux privilégiés de délectation et de citoyenneté aptes à contribuer au « bien vivre ensemble » et au développement de l'autonomisation des communautés à la condition que cet objectif sociétal et inclusif soit placé au cœur du projet de la structure avec les moyens d'accompagnement adéquats¹.

Exclusion-inclusion : créer des passerelles

Dans le nouveau contexte européen déstabilisé par les migrations, les risques de savoirs patrimoniaux paraissent être ceux de l'exclu-

1 Exemple 1 : Les débats avec le public aident à mieux comprendre la société, à relier passé, présent et avenir, à favoriser l'ancrage de nouveaux arrivants dans une cité, une région, etc. Exemple 2 : Une exposition itinérante doublée de temps d'échanges devient le support de réflexions et de débats sur l'ensemble d'un territoire de référence et peut inspirer de nouveaux sujets d'étude portés par d'autres structures partenaires (associations, communes, université, etc.).

sion, mais aussi des conflits, au-delà de risques plus intellectuels comme l'essentialisme ou des formes de fétichisme.

Il importe de travailler l'étude du patrimoine et son interprétation auprès du public en tenant compte des spécificités locales, régionales ou nationales afin de créer une compréhension emboîtée, plus inclusive du patrimoine, sur la base de valeurs partagées. Il s'agit notamment d'examiner les usages et l'histoire d'un objet, d'un lieu et d'identifier des correspondances ou des résonances avec d'autres lieux, au niveau régional, national ou global. Révéler le sens d'un lieu dans sa complexité et intégrer la créativité des combinaisons et des adaptations à différents contextes peut créer une connivence avec des groupes « d'ailleurs ».

Cette approche peut nourrir un sentiment de fierté partagée, favoriser l'inclusion de nouveaux habitants et la satisfaction des touristes, valoriser des métiers, des productions, des modes de vie, en usage ici ou disparus là. Elle constitue un ressort puissant qui peut avoir un réel effet sur les trois composantes de la S21.

S'ouvrir à la multivocalité

Chaque bâtiment, site, paysage ou ville héberge une diversité de significations et de récits complémentaires, divergents et parfois même contradictoires en fonction de la période considérée, des narrateurs et des enjeux du moment. Pour pouvoir partager ses idées avec d'autres usagers, l'individu doit être d'abord accepté et reconnu par ces derniers. Les appartenances étant multiples pour un seul et même individu, une appartenance nouvelle produit une synthèse nouvelle.



Ceci est particulièrement important et délicat dans des territoires affectés par des mutations dans la population, et dont le patrimoine a changé de main au cours de l'histoire. Préparer le retour à une coexistence apaisée voire à la réconciliation passe par la mise en avant des éléments communs et l'écoute des uns et des autres. Des expériences exemplaires sont menées là où une histoire traumatisante rend le dialogue difficile².

Vers une co-construction de connaissances

Un chantier vaste et permanent

Le champ de connaissance et d'action du patrimoine est en constante évolution. Les sujets d'étude sont très nombreux d'autant qu'il faut actualiser en permanence les connaissances. Ils concernent tous les éléments qui forment le corpus de la gestion du patrimoine: les valeurs, les contextes et représentations associées, le processus de patrimonialisation, les acteurs, les dispositifs et les pratiques, les cadres de référence (institutionnels, politiques, territoriaux, socio-économiques, etc.) à plusieurs niveaux et les dynamiques à l'oeuvre.

Toutes les disciplines, sciences et techniques – traditionnelles ou de pointe – sont mobilisées au service du patrimoine de même que les problèmes posés par le patrimoine contribuent à faire avancer les domaines concernés. Les diagnostics préalables, les études d'impact et les évaluations sont particulièrement utiles dans ce processus itératif.

L'impératif de conservation et la hantise de la perte qui régissent le patrimoine ont pour effet de produire un savoir. Tout lieu, tout artefact susceptible d'être reconnu comme patrimoine doit faire préalablement l'objet d'un travail d'identification et de sélection qui peut aboutir

2 Exemples : une exposition préparée de concert par des experts de deux côtés sur la préservation du patrimoine médiéval arménien (Turquie, Arménie un public résident ou touriste intéressé par l'histoire et la vie actuelle des descendants d'Allemands habitant en Silésie (Pologne). D'autres cas à Chypre, en Bosnie, etc. invitent à partager en Europe des histoires similaires dans le respect mutuel.

simplement à un dossier documentaire ou, par étapes, à une protection structurée voire juridique.

Le patrimoine fournit une archive essentielle et disponible pour toute une série de savoirs et de valeurs véhiculées par les témoins du passé. Il sert à enseigner et à apprendre, donc à transmettre, non seulement aux citoyens au niveau local ou régional, mais aussi aux touristes de régions voisines ou de pays lointains, ou encore aux nouveaux habitants.

La connaissance du patrimoine sert aussi à formuler un discours approprié et intelligible par tous. Elle précède souvent la valorisation du patrimoine qui crée parfois un besoin de connaissance³.

Recherche académique, recherche citoyenne

Certaines recherches et interventions requièrent des professionnels très spécialisés tandis que d'autres études peuvent être conduites par des citoyens bénévoles. Entre ces deux pôles, réside une large place pour la co-construction de savoirs associant des amateurs et des professionnels. La recherche citoyenne⁴, basée sur une démarche participative et collaborative promue dans la Convention de Faro, présente de nombreux avantages, tant pour les différents acteurs que pour le patrimoine.

Cela suppose :

- d'accompagner les personnes impliquées, de les initier aux exigences méthodologiques et éthiques, et de prendre en compte les retours d'expérience⁵
- de définir et respecter le rôle de chaque acteur
- de mettre à disposition la matière utile et de faciliter son exploitation à bon escient

3 Tel paysage littoral et son patrimoine valorisé par l'association *Territoires imaginaires* suscite une démarche d'inventaire sur le territoire concerné en France et un éveil de l'intérêt pour un patrimoine similaire dans d'autres pays d'Europe (Italie, Croatie).

4 Exemples : méthodes et coopération avec les institutions du patrimoine culturel, les universités et les régions (pays Nordiques)

5 Recommandations S7, S8, S9, D7, C1, C4

- de développer une culture de la mutualisation et de la coopération avec des universités et services spécialisés, etc.

Les travaux de recherche, outils d'aide à la décision

Les sciences du patrimoine sont au croisement des questionnements professionnels et scientifiques. Il est nécessaire de maximaliser les recherches scientifiques à tous les niveaux de gestion lors de la formulation, de l'exécution et du contrôle des politiques du patrimoine⁶.

Cela implique de :

- développer des programmes de recherche (régionaux, nationaux, européens) qui soient en phase avec les besoins du secteur et les agendas politiques, en s'inscrivant dans la continuité
- favoriser le dialogue et la coordination entre les politiciens, les professionnels concernés par le patrimoine et le monde académique qui doit conserver son indépendance
- privilégier des approches pluridisciplinaires ou interdisciplinaires et systémiques⁷, nécessaires à la gestion intégrée et durable du patrimoine
- respecter la validation scientifique d'activités patrimoniales suspectées de manipulation des savoirs, en particulier lorsqu'il s'agit

d'investissements publics ou communautaires

- diffuser largement, partager et discuter les méthodes et les résultats des recherches scientifiques dans le but d'inspirer, d'élaborer et d'appliquer des politiques adaptées

Afin de contribuer au développement des politiques intégratives du patrimoine culturel, des recherches scientifiques mériteraient d'être conduites ou élargies sur les thèmes suivants. A titre d'exemple :

- Le patrimoine culturel comme facteur de la qualité de vie⁸
- Le patrimoine culturel et les changements climatiques
- Les nouvelles technologies et la transmission du patrimoine culturel : élargissement et participation du public ; accès et utilisation sécurisée de la documentation du patrimoine
- Le potentiel du patrimoine : qualifications et emplois. Etat des lieux et orientations
- L'action européenne et la coopération internationale en lien avec le patrimoine culturel

Les compétences : la formation tout au long de la vie pour tous les acteurs du patrimoine

Adoptée ici dans son sens le plus large, la formule d'un apprentissage, d'une éducation ou d'une formation « tout au long de la vie » désigne un continuum d'activités d'ap-



6 Recommandations C9, C10

7 « Cultural Heritage counts for Europe », 2015. trad. en 9 langues. <http://blogs.encatc.org/culturalheritage-countsforeurope/outcomes/>

8 « Paysage source de bien-être. Etude sur la valeur socio-économique des paysages et les facteurs du bien-être », Mission Val de Loire patrimoine mondial, 2018. <https://www.valdeloire.org/Actualites/Articles/Tous/Les-paysages-producteurs-de-bien-etre>

prentissage visant à développer à tout âge les compétences de chaque acteur du patrimoine.

L'éducation étant une responsabilité des États-membres, les dispositifs varient selon les pays. Mais la formation « tout au long de la vie » est considérée ici comme un droit de chaque acteur à prendre librement part à la vie culturelle. De plus, la gestion du patrimoine se conçoit dans la S21 comme une responsabilité partagée qui s'appuie sur le dialogue entre l'État, la population et les professionnels, et requiert des modes de traitement plus inclusifs, participatifs et collaboratifs.

La formation « tout au long de la vie » concerne toutes les recommandations de la S21 car elle croise l'ensemble des préoccupations liées au patrimoine dans ses diverses expressions et à la fonction patrimoniale elle-même. Elle couvre un large spectre, depuis la sensibilisation du plus grand nombre des acteurs jusqu'à la confirmation de spécialistes dans des sciences ou techniques les plus pointues.

Dresser un état des lieux et identifier les besoins

Un processus qualitatif devrait être intégré à tout projet événementiel ou bien inscrit dans la durée. Il peut créer un cercle vertueux en élargissant l'horizon et la « conscience patrimoniale » des acteurs, des citoyens impliqués. Cela implique aussi d'expérimenter et de réguler les méthodes participatives et collaboratives.

Avant de réaliser un projet, il convient de :

- cerner les compétences (connaissances, capacités, attitudes) à acquérir, renforcer, actualiser
- répertorier les ressources à mobiliser ou mutualiser, les coopérations à initier ou développer
- dresser le cadre d'évaluation conformément à la recommandation

Favoriser la culture de l'évaluation

La mise en œuvre de la S21 s'appuie sur un cadre d'évaluation pré structuré. Il doit être considéré d'abord comme une forme de plateforme de dialogue entre acteurs. C'est un outil au service du développement de tout projet patrimonial qui favorise une gestion intégrée du patrimoine. Cette évaluation passe par la formulation d'objectifs réalistes en amont, par la coconstruction avec tous les acteurs d'indicateurs adaptés à chaque projet, et par un regard objectivé sur les projets réalisés ou en cours de réalisation.

Appliquer ce système d'évaluation, en commençant par des projets concrets et simples, est la condition pour crédibiliser globalement le Patrimoine auprès des autres secteurs et s'assurer notamment de la prise en compte des enjeux de connaissance et de transmission des savoirs.

- initier les acteurs à la culture de l'évaluation
- organiser des sessions pratiques sur l'évaluation de projets selon la S21

Reconfigurer le rapport entre le patrimoine et le public grâce aux sciences et aux technologies

Les recherches récentes (anthropologie, sciences cognitives, technologies de l'information et de la communication, etc.) conduisent à mieux prendre en compte les différents canaux de réception d'une information (sens, perceptions, émotions, mémoire, etc.) et à privilégier l'expérience du patrimoine sur une réception passive.

- actualiser les savoirs des enseignants, des professionnels de la médiation ainsi que les ressources des institutions patrimoniales proposées au public dans et hors cadre scolaire

Les contributeurs

Mme Claire Giraud-Labalte
M. Petar Miladinov
M. Carsten Paludan-Müller
M. Pierre Paquet
M. Dominique Poulot
M. Luis Raposo



La Stratégie 21 redéfinit la place et le rôle du patrimoine culturel en Europe en fournissant des lignes directrices pour promouvoir la bonne gouvernance et la participation à l'identification et à la gestion du patrimoine. Elle encourage les approches novatrices visant à améliorer l'environnement et la qualité de vie des citoyens européens.

ST21

*** Ce résumé de l'atelier de la Stratégie 21 a été préparé et rassemblé par le responsable du groupe **Mme Claire Giraud-Labalte** pour le Conseil de l'Europe. Les opinions exprimées dans ce document sont celles de son auteur et pas nécessairement celles du Conseil de l'Europe.



www.coe.int/strategy21



Strategy21@coe.int

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE